

REGLEMENT du TRIATHLON des Marettes du 22 AVRIL 2018

Le règlement de la course est établi sur celui de la Fédération Française de Triathlon. Tout concurrent prenant le départ des épreuves reconnaît avoir lu le règlement et accepte les termes du contrat.

Droits d'inscription :

- * Licenciés FFTRI 28 € (hors frais d'inscription en ligne)
- * Non licenciés FFTRI 28 € + licence Pass journée 5 € = 33 €
- * Relais 30€ (+2 € par concurrent = licence Pass journée pour les non licenciée FFTRI)

Inscriptions et paiement en ligne (sécurisé) lien sur le site

Le nombre de participant est limité à 300 individuel et 30 équipes relais. Seuls les dossiers complets seront retenus en priorité, dans la limite des places disponibles, selon l'ordre d'arrivée des inscriptions. Clôture des inscriptions le 20 avril 2018 23h59.

Pièces à fournir :

Le jour de l'épreuve les concurrents doivent présenter la licence FFTRI de l'année en cours et signer la feuille d'émargement.

Les non licenciés doivent présenter un certificat médical (de non contre-indication de la pratique du Triathlon en compétition) daté de moins de 1 an, une pièce d'identité, remplir/signer le Pass licence journée et signer la feuille d'émargement.

Pour les Relais licenciés dans d'autres fédérations, ils peuvent présenter leur licence en remplacement du certificat médical, dans la discipline.

NATATION

Le port du bonnet fourni par l'organisation est obligatoire. Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est égale ou inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24°C. Il est conseillé aux triathlètes de ne pas porter le dossard pendant l'épreuve natation.

CYCLISME

Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée. Le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite possible de la voie de droite de la route. Le drafting est interdit, le triathlète doit respecter la règle de l'aspiration-abri (7x3m) : la distance est de 7m, se mesurant entre la roue avant du vélo et la roue avant du vélo qui suit. Le non-respect de cette règle entraîne un carton bleu correspondant à 1 minute d'arrêt dans la « zone de pénalité », située sur le parcours course à pied.

COURSE A PIED

Le dossard doit être placé sur le devant et être parfaitement visible. Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.

AIRE DE TRANSITION

Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied, vélo à la main jugulaire fermée. Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard. Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol, pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol. En entrant dans le parc les triathlètes doivent ranger eux même leur vélo sur le rack correspondant à leur numéro de dossard (emplacement initial)

Responsabilités :

L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages matériels et corporels survenant durant l'ensemble de l'épreuve.

Annulation de l'épreuve :

En cas d'annulation de l'épreuve pour force majeure : vent violent ou fortes intempéries, l'organisateur se réserve le droit de garder les frais d'inscription.

Modification de l'épreuve :

En cas d'impossibilité d'effectuer la partie natation (pour cause d'intempéries ou autre) l'organisateur se réserve le droit de modifier le triathlon S en Duathlon S (course à pied 5km, vélo 20km, course à pied 2,5km)

Utilisation droit à l'image :

Par sa participation au triathlon des Marettes, chaque concurrent autorise expressément l'association VITROLLES TRIATHLON à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.

Puces Nouvelle Génération

Toute puce servant au chronométrage non rendue en fin de course sera facturée 60 € au concurrent.